



Procès-verbal
Le mercredi 12 décembre 2001 - n° 70

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 208 Loi concernant la Ville de Fleurimont — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée mais ne peut être adopté avant le 21 décembre 2001, sans le consentement unanime de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.
(Dépôt n° 841-20011212)

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant la Ville de Fleurimont.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 208 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

12 décembre 2001

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 209 Loi concernant la Municipalité de Lac-Etchemin — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée mais ne peut être adopté avant le 21 décembre 2001, sans le consentement unanime de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.
(Dépôt n° 842 -20011212)

M. Lachance (Bellechasse) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Municipalité de Lac-Etchemin.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 209 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Bégin, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Justice, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 843-20011212)

Le rapport annuel de l'Ordre des pharmaciens du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 844-20011212)

Dépôts de rapports de commissions

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 11 décembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

12 décembre 2001

n° 61 Loi concernant la Financière du Québec — Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 845-20011212)

Dépôt de pétitions

M. Kieffer (Groulx) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 125 pétitionnaires du Syndicat québécois des employées et employés de services, concernant l'amélioration des conditions de travail de ses membres.

(Dépôt n° 846-20011212)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. Charest, chef de l'opposition officielle, conformément à l'article 214 du Règlement, M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport intitulé « Pour un régime d'assurance médicaments équitable et viable », préparé par le Comité sur la pertinence et la faisabilité d'un régime universel public d'assurance médicaments au Québec.

(Dépôt n° 847-20011212)

Motions sans préavis

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 21.3 de la *Loi sur Hydro-Québec*, modifié par l'article 122 de la *Loi sur la Régie de l'Énergie*, la Commission de l'économie et du travail procède à l'examen du plan stratégique 2002-2006 d'Hydro-Québec, les 23 et 24 janvier 2002, selon l'horaire suivant :

12 décembre 2001

Le mercredi 23 janvier 2002

09 h 30 à 09 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
09 h 45 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
10 h 00 à 10 h 20	Présentation d'Hydro-Québec
10 h 20 à 10 h 40	Présentation d'Hydro-Québec à l'égard de la distribution (2 orientations)
10 h 40 à 12 h 30	Discussions sur les mandats et orientations d'Hydro-Québec à l'égard de la distribution
14 h 00 à 14 h 30	Poursuite de la discussion à l'égard de la distribution
14 h 30 à 14 h 50	Présentation de Trans-Énergie (3 orientations)
14 h 50 à 16 h 20	Discussions sur les mandats et orientations de Trans-Énergie
16 h 20 à 16 h 40	Présentation d'Hydro-Québec à l'égard de l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction ainsi que sur l'innovation technologique
16 h 40 à 18 h 00	Discussions sur les mandats et orientations d'Hydro-Québec à l'égard de l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction ainsi que sur l'innovation technologique

12 décembre 2001

Le jeudi 24 janvier 2002

09 h 30 à 10 h 00	Présentation d'Hydro-Québec à l'égard de la production (3 orientations)
10 h 00 à 12 h 30	Discussions sur les mandats et orientations d'Hydro-Québec à l'égard de la production
14 h 00 à 15 h 00	Poursuite des discussions
15 h 00 à 15 h 30	Présentation à l'égard des perspectives financières d'Hydro-Québec
15 h 30 à 17 h 30	Discussions sur les perspectives financières d'Hydro-Québec
17 h 30 à 17 h 45	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
17 h 45 à 18 h 00	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE les périodes prévues pour les discussions soient partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre des Ressources naturelles soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

12 décembre 2001

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, propose :

QU'en vertu des articles 289 et 290 du Règlement, l'Assemblée étudie en commission plénière les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière 2001-2002 selon les modalités suivantes :

QUE, dès la fin des affaires courantes aujourd'hui et pour une période de deux heures, le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor échange avec les députés de l'opposition, en accordant une période maximale de dix minutes à chaque groupe parlementaire pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de dix minutes au député indépendant ,

QUE, dès 15 h 00 aujourd'hui et pour une période de deux heures, le ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale échange avec les députés de l'opposition, en accordant une période maximale de dix minutes à chaque groupe parlementaire pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de dix minutes au député indépendant :

QU'immédiatement ensuite, pour une période d'une heure, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux échange avec les députés de l'opposition, en accordant une période maximale de vingt minutes à chaque groupe parlementaire pour des remarques préliminaires ;

QUE jeudi le 13 décembre 2001, dès la fin des affaires courantes et pour une période de deux heures, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, échange avec les députés de l'opposition, en accordant une période de vingt minutes au député indépendant ;

QUE jeudi le 13 décembre 2001, dès 15 h 00 et pour une période d'une heure, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux échange avec les députés de l'opposition ;

QU'une fois ces échanges terminés, la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée, conformément à l'article 291 de notre Règlement.

12 décembre 2001

QUE cette entente devienne un ordre de l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Caron, Secrétaire d'État à la condition féminine, et Mme Houda-Pepin (La Pinière) proposent :

QUE l'Assemblée nationale félicite la vice-première ministre et ministre responsable à la Condition féminine désignée au sein du gouvernement afghan intérimaire, Dr Sima Samar, qui était de passage au Québec au cours des derniers jours pour recevoir le prix John-Humphrey pour la liberté et souligne sa contribution exceptionnelle pour faire respecter les droits des femmes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie James et d'autres dispositions législatives ;

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents ;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modifiant le Code civil en matière de demande de documents d'état civil.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève une question de règlement au sujet du texte qui accompagne le dépôt des pétitions à l'Assemblée. Prenant pour exemple la pétition déposée par M. Kieffer (Groulx), plus tôt au cours de la séance, il constate que le texte lu par le député ne précisait pas à qui cette pétition était adressée alors que sur l'original de cette pétition, cette information était explicite. En conséquence, il demande si une pétition est considérée comme conforme, et peut être déposée sans le consentement de l'Assemblée, lorsque le député qui en fait la présentation ne précise pas à l'Assemblée à qui celle-ci est adressée.

M. Brouillet, vice-président, prend la question en délibéré.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits supplémentaires

Conformément à l'ordre adopté précédemment et sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission

12 décembre 2001

plénière afin d'étudier les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002.

12 décembre 2001

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002.

Avec la permission de M. Brouillet, président de la commission plénière, M. Simard, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, dépose :

Un document intitulé « Crédits périmés escomptés lors du dépôt des crédits ». (Dépôt n° 848-20011212)

Un document intitulé « Répartition des engagements de 280 M\$ initialement prévus ». (Dépôt n° 849-20011212)

À 13 h 37, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 01.

Conformément à l'ordre adopté à la présente séance, la commission plénière poursuit l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002.

Après débat, les crédits supplémentaires relatifs à la solidarité sociale, pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002, sont adoptés à la majorité des voix.

M. le président de la commission plénière avise M. Pinard, vice-président, que la commission n'a pas fini de délibérer sur les crédits supplémentaires n° 1.

12 décembre 2001

À 18 h 09, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 décembre 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU